

RLP

Règlement Local de Publicité



Territoire communal et Périmètre de l'AVAP
Echelle 1/75 000e

- En GRIS l'emprise agglomérée correspondant au SECTEUR A du RLP
- En BLANC le reste du territoire communal correspondant au SECTEUR B du RLP

Approuvé par délibération du :
Vu pour être annexé à la délibération

Echelle : 1/5 000e
0 50 100 150 200 m

le Maire :

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RLP
05 - SECTEUR A, ZONE 3 et
AXES MAJEURS DU RLP

Source du fond de plan :
Base cadastrale
Édité le : 2021-06-11

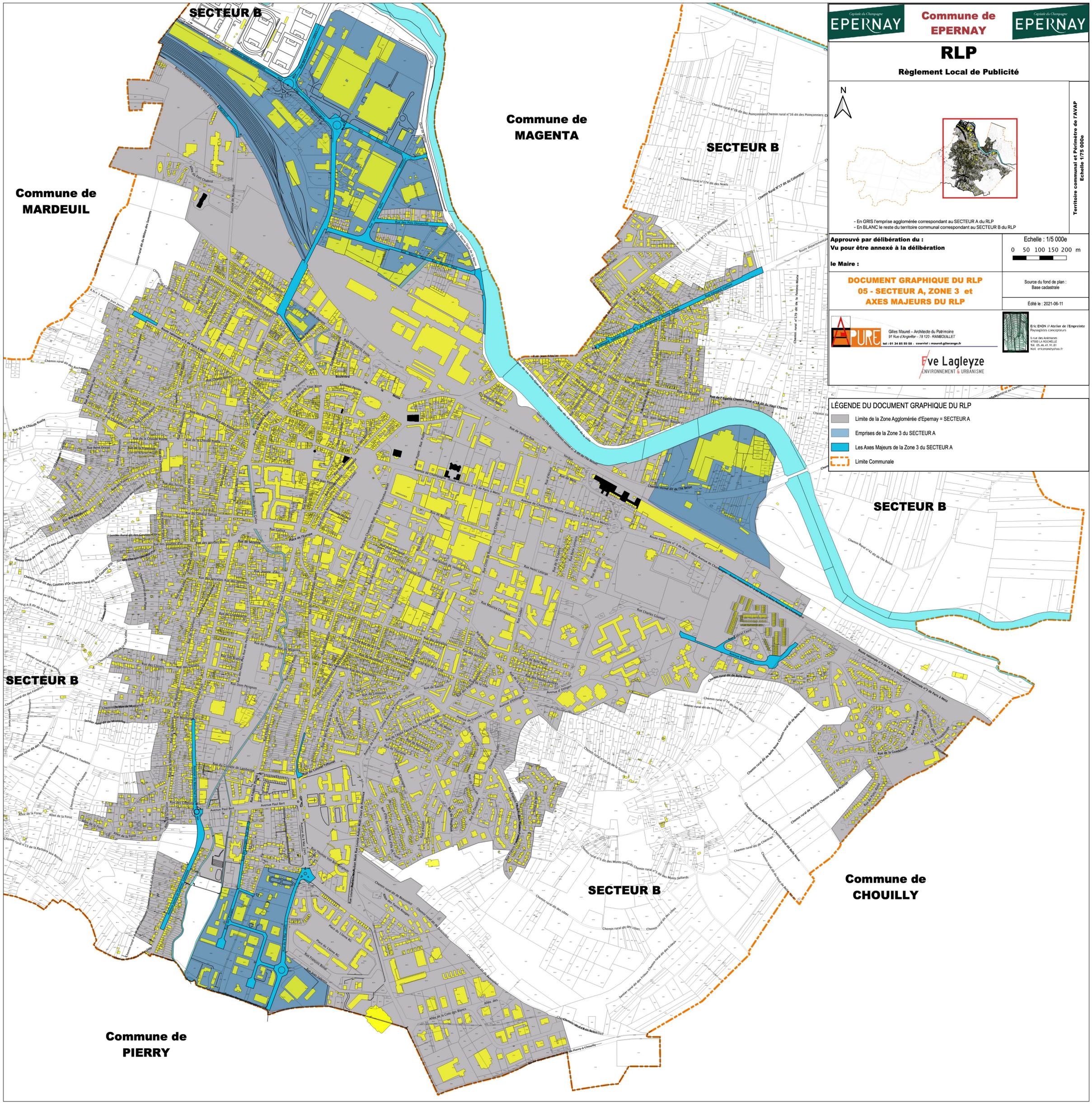


Gilles Maurel - Architecte du Patrimoine
21 Rue d'Argueil - 78 121 - RAMBOUILLET
Tel : 01 34 05 99 58 - econtact : maurel@gillesmaurel.fr



LÉGENDE DU DOCUMENT GRAPHIQUE DU RLP

- Limite de la Zone Agglomérée d'Epernay = SECTEUR A
- Emprises de la Zone 3 du SECTEUR A
- Les Axes Majeurs de la Zone 3 du SECTEUR A
- Limite Communale



Commune de
MARDEUIL

Commune de
MAGENTA

SECTEUR B

SECTEUR B

SECTEUR B

SECTEUR B

Commune de
CHOUILLY

Commune de
PIERRY